

INTERPELLATION PARCELLE 628

Madame la Présidente,
Mesdames Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La municipalité a mis à l'enquête la construction d'une maison pour CHF 600'000.- sur la parcelle 628.

Cette construction appelée SOLIDERIE comprend différents locaux commerciaux y compris une cafétéria.

Je ne comprends pas que l'on hypothèque cette parcelle du Martinet par une construction telle que celle-ci.

Certes il est écrit que cette construction est provisoire, mais nous savons tous que le jour où il faudra la démolir nous devons financer son remplacement aux frais du contribuable.

Cette parcelle a été l'objet de nombreuses demandes du Conseil pour que la mise en valeur soit accélérée. Une demande du conseiller Patrick BUCHS en 2007 soulevait déjà la problématique.

La commune possède d'autres lieux pour une telle construction citons : La Levratte, les Marchandises, l'Asse, etc.

Par conséquent je demande ce qui a prévalu dans le choix du site.

D'autre part j'aimerais connaître le système de financement de la construction, des taxes d'équipement, des travaux de la commune, et la location du terrain.



Jacques HANHART